Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le 10/04/2025
ID : 974-249740093-20250403-2025_C_041-DE

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

AFFAIRE 2025_C_041
BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE TROIS AVRIL, le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire, la séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Patrice SELLY.**

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **28/03/2025**.

Le nombre des membres en exercice est **48**.

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
27	**13**	**8**	**40**

ETAIENT PRESENTS :
Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Dominique PANAMBALOM, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Monsieur Mario MOREAU, Madame Sonia ALBUFFY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean Yannick RAMIN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Jimmye COUPOU, Madame Marie Lise CHANE TO, Monsieur Jean Stéphane SOUPRAMANIEN, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean Claude FENELON, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean Louis VITAL, Madame Valentine SERRANO, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Bertrand PICARD

ETAIENT ABSENTS :
Monsieur Ridwane ISSA, Madame Elodie PRAUD, Madame Sabrina DIJOUX, Madame Primilla CEVAMY, Madame Michèle MARIAYE, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Daniel GONTHIER

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :
Monsieur Joé BEDIER donne procuration à Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Anne CANAGUY donne procuration à Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Jean-Marc PEQUIN donne procuration à Monsieur Jean Yannick RAMIN, Monsieur Laurent RAMASSAMY donne procuration à Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Stéphanie POÏNY TOPLAN donne procuration à Madame Alexa SOUPOU, Madame Catherine Anne PAYET donne procuration à Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Gilles NAZE donne procuration à Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Moussa SAÏD donne procuration à Madame Isabelle PERMACAONDIN, Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE donne procuration à Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Madame Sophie AUDIFAX-LEBON donne procuration à Monsieur Jean Louis VITAL, Monsieur Axel BOUCHER donne procuration à Monsieur Bruno ROBERT, Madame Lorraine MERGY donne procuration à Monsieur Jeannick ATCHAPA, Madame Cindy SOUCANE donne procuration à Madame Odile DAMOUR

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrice BOULEVART qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le 10/04/2025
ID : 974-249740093-20250403-2025_C_041-DE

AFFAIRE - 2025_C_041

BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La CIREST exerce depuis le 1er janvier 2020 la compétence assainissement collectif sur l'ensemble de son territoire. Les modes de gestion retenus sont les suivants :

- En gestion déléguée sur le périmètre de Bras-Panon, Saint-André, Saint-Benoît
- En régie sur le périmètre de Sainte-Rose.

Suite à la délibération n°2022-C02 du 17 novembre 2022, autorisant le regroupement des budgets annexes « assainissement collectif en régie » et « assainissement collectif en gestion déléguée », la compétence « assainissement collectif » est présentée en un budget unique depuis l'exercice 2023.

Pour 2025, le budget primitif tient compte du passage en gestion déléguée pour l'ensemble des communes membres à compter du mois de mai.

Le Budget primitif 2025 de l'assainissement collectif s'élève, en mouvements budgétaires, toutes sections confondues, à 5 770 265,00 € et se répartit de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES
Exploitation	2 420 390,00	2 420 390,00
Investissement	3 349 875,00	3 349 875,00
Total Budget Assainissement collectif	5 770 265,00	5 770 265,00

SECTION D'EXPLOITATION

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le 10/04/2025
ID : 974-249740093-20250403-2025_C_041-DE

1/ Les dépenses d'exploitation

Le Budget primitif 2025 prévoit des dépenses d'exploitation à hauteur de 2 420 390,00 € Elles se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	BP 2024	BP 2025	Structure BP	Evolution BP/BP
011	Charges à caractère général	358 500,00	201 000,00	8%	-44%
012	Charges de personnel et frais assimilés	337 807,00	380 000,00	16%	12%
65	Autres charges de gestion courante	1 356,00	0,00	0%	-100%
66	Charges financières	545 400,00	522 960,00	22%	-4%
67	Charges exceptionnelles	53 000,00	0,00	0%	-100%
68	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	750,00	0,00	0%	-100%
Sous-total mouvements réels		**1 296 813,00**	**1 103 960,00**	**46%**	**-15%**
023.	Virement à la section d'Investissement	1 051 177,00	1 311 630,00	54%	25%
042d	Opérations d'ordre transfert entre sections	3 970,00	4 800,00	0%	21%
TOTAL		**2 351 960,00**	**2 420 390,00**	**100%**	**3%**

Les charges à caractère général (201 000 €) correspondent aux frais de fonctionnement du service, aux dépenses de sous-traitance, et aux frais liés à l'entretien, aux réparations et à la maintenance du réseau et des équipements d'assainissement collectif. Elles concernent également les frais d'évacuation des boues de la STEP de Bras Panon.

Les charges de personnel (380 000 €) comptabilisent la rémunération des agents affectés (en tout ou partie) au service de l'assainissement collectif en délégation de service public (DSP) et géré en régie pour le premier quadrimestre 2025, en raison du passage prévisionnel en DSP sur les 6 communes à compter du mois de mai 2025.

Les charges financières (522 960 €) correspondent aux intérêts des emprunts en cours pour 2025.

Les opérations d'ordre transfert entre sections (4 800 €) retracent la dotation aux amortissements des immobilisations. Il convient de mentionner que le transfert comptable des immobilisations communales reste à finaliser avec les services de la Dgfip. Le montant de la revalorisation de la dotation aux amortissements sera alors intégré au budget.

Enfin, le virement à la section d'investissement (1 311 630 €) permettra d'apporter de l'autofinancement à la section d'investissement.

2/ Les recettes d'exploitation

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le 10/04/2025
ID : 974-249740093-20250403-2025_C_041-DE

Globalement, les recettes d'exploitation de 2025 s'élèvent à 2 420 390,00 € et se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	BP 2024	BP 2025	Structure BP	Evolution BP/BP
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 340 300,00	2 356 890,00	97%	1%
Sous-total mouvements réels		**2 340 300,00**	**2 356 890,00**	**97%**	**1%**
042r	Opérations d'ordre transfert entre sections	11 660,00	63 500,00	3%	445%
TOTAL		**2 351 960,00**	**2 420 390,00**	**100%**	**3%**

Les produits des services (2 356 890 €) intègrent les recettes des redevances d'assainissement collectif et de PFAC (Participation au financement de l'assainissement collectif).

Les opérations d'ordre de transfert entre sections (63 500 €) retracent les subventions transférables.

SECTION D'INVESTISSEMENT

1/ Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement de l'exercice 2025 s'élèveront à 3 349 875,00€. Elles se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	BP 2024	BP 2025	Structure BP	Evolution BP/BP

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le 10/04/2025
ID : 974-249740093-20250403-2025_C_041-DE

20d	Immobilisations incorporelles	150 000,00	785 000,00	23%	423%
21d	Immobilisations corporelles	50 000,00	0,00	0%	-100%
23d	Immobilisations en cours	2 800 000,00	1 550 000,00	46%	-45%
27d	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0%	
16d	Emprunts et dettes assimilées	957 300,00	951 375,00	28%	-1%
Sous-total mouvements réels		**3 957 300,00**	**3 286 375,00**	**98%**	**-17%**
040d	Opérations d'ordre transfert entre sections	11 660,00	63 500,00	2%	445%
TOTAL		**3 968 960,00**	**3 349 875,00**	**100%**	**-16%**

Le montant du remboursement du capital des emprunts (951 375.00 €) est issu de l'état de la dette au 01.01.2025.

Les investissements prévus en 2025 (2 335 000 €) correspondent :

- à des études (785 k€) :
    - Schéma directeur du service public de l'assainissement collectif (235 k€)
    - Missions de diagnostics complémentaires (550k€)
- à des études de maître d'œuvre et travaux (1.550 M€) :
    - MOE Extension de la STEP de Saint-André (280 k€),
    - Renouvellement des réseaux dans le cadre du NPNRU : (Chemin Lontan 700 K€, Avenue Bourbon 200k€, Ile de France 250k€)

2/ Les recettes d'investissement

Globalement, les recettes d'investissement s'élèvent à 3 349 875,00€ et se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	BP 2024	BP 2025	Structure BP	Evolution BP/BP
13r	Subventions d'investissement	2 062 000,00	430 270,00	13%	-79%
16r	Emprunts et dettes assimilées	851 813,00	1 603 175,00	48%	88%

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le 10/04/2025
ID : 974-249740093-20250403-2025_C_041-DE

Sous-total mouvements réels		**2 913 813,00**	**2 033 445,00**	**61%**	**-30%**
040r	Opérations d'ordre transfert entre sections	3 970,00	4 800,00	0%	21%
021r	Virement de la section d'exploitation	1 051 177,00	1 311 630,00	39%	25%
TOTAL		**3 968 960,00**	**3 349 875,00**	**100%**	**-16%**

Les subventions d'investissement (430 270 €) concernent principalement l'extension de réseaux eaux usées Gaston Deferre.

L'équilibre de la section d'investissement du budget primitif 2025 est réalisé au moyen d'un emprunt de 1 603 175 € (chapitre 16).

Les opérations d'ordre de transfert entre sections (4 800 €) concernent les amortissements des immobilisations.

Enfin, le virement de la section d'exploitation (1 311 630 €) permet d'autofinancer en partie les dépenses d'investissement.

Ainsi, le budget primitif de l'assainissement collectif s'élève pour l'année 2025, toutes sections confondues, à 5 770 265,00 € dont 2 420 390,00 € pour la section d'exploitation (42%) et 3 349 875,00 € pour la section d'investissement (58%).

- **VU** les articles L. 1612-1 à L1612-20 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets,
- **VU** l'article L 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux budgets des services publics à caractère industriel ou commercial exploités en régie, affermés ou concédés par les communes,

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 26 « Pour », 14 « abstensions »

- **D'ADOPTER** au niveau du chapitre, le budget primitif 2025 du budget annexe de l'assainissement collectif.

- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Fait à Saint Benoît,

Le ou la secrétaire de séance
Monsieur Patrice BOULEVART

Pour extrait conforme ,
Le président de la CIREST

Signé électroniquement par : Partrice BOULEVART
Date de signature : 09/04/2025
Qualité : 10e Vice Président

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le 10/04/2025

Signé électroniquement par : Patrice Selly
Date de signature : 10/04/2025
Qualité : Président de la CIREST

Le Président

Patrice SELLY